

**Encouragement de l'exploitation durable  
du potentiel de bois dans le canton de Fribourg**

---

**Question**

La forêt privée couvre 41% de la surface forestière du canton de Fribourg. Elle est exploitée de manière plus ou moins rentable par environ 12 000 propriétaires de petites parcelles de 1,4 ha en moyenne. L'utilisation encore non optimale du potentiel de récolte de bois en forêt privée et la rentabilité insuffisante sont expliquées par le bas prix des bois, la mauvaise desserte, le morcellement des parcelles et l'exploitation inefficace. L'industrie fribourgeoise du bois « importe » du bois d'autres cantons, alors que la production indigène révèle encore un grand potentiel, également en forêt privée.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quelle est la situation de l'encouragement des remaniements parcellaires forestiers dans le canton de Fribourg ?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à encourager des remaniements parcellaires de forêts privées avec des crédits publics ?
3. Quelle stratégie le Conseil d'Etat suit-il pour motiver les propriétaires de forêts privées à adhérer aux corporations de triage, afin qu'ils puissent profiter de leur infrastructure et pouvoir ainsi exploiter leurs parcelles de manière plus économique, dans un intérêt réciproque ?
4. En relation avec le changement climatique, le service concerné évalue-t-il de possibles alternatives régionales d'essences d'arbres plus résistantes aux tempêtes et à la sécheresse et procède-t-il à des essais de terrain, afin que les fonctions d'intérêt public (par exemple la protection contre les avalanches) puissent être planifiées, mises en œuvre et assurées à long terme ?
5. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu des mesures en faveur de l'industrie indigène du bois, visant un renforcement du soutien de l'utilisation du bois de résineux, la promotion des essences résineuses et les soins aux nouvelles plantations d'arbres résineux, afin que les ressources naturelles existantes dans le canton soient gérées et exploitées plus durablement et ainsi pouvoir raccourcir les longues distances de transport ?

Le 10 octobre 2008

**Réponse du Conseil d'Etat**

**1) Situation concernant l'encouragement des remaniements parcellaires forestiers**

Le canton de Fribourg a connu une vague de remaniements parcellaires forestiers depuis 1985 jusqu'en 2002. De nombreux remaniements ont été réalisés principalement dans les districts du Lac et de la Broye où les forêts étaient les plus morcelées. La plupart de ces projets étaient des projets intégraux, c'est-à-dire agricoles et forestiers qui permettaient de

restructurer la propriété et de réaliser la desserte sur l'ensemble du territoire. Plusieurs réalisations étaient liées à la construction de l'autoroute A1.

Il faut mentionner que les remaniements forestiers ont été réalisés grâce à un soutien important des pouvoirs publics. Ainsi les aides de la Confédération et du canton s'élevaient à 38 – 43 % respectivement 35 – 38 %. Les participations financières à la charge des propriétaires privés se situaient entre 20 et 30 %. Sans ces aides de la Confédération et du canton pour les améliorations des structures (remaniement et desserte), il aurait été difficile de constituer les syndicats et de réaliser ces projets.

Malheureusement, dès 2002, plus aucun soutien n'était accordé de la part de la Confédération pour les remaniements forestiers et, dès 2003 (dans le cadre du Programme d'allégement budgétaire PAB 2003), également, la Confédération supprimait le soutien financier pour les dessertes forestières en plaine. En conséquence, les coûts restant à charge des propriétaires forestiers pour un projet classique comprenant le remaniement parcellaire et la construction de la desserte sont élevés, environ 55 %, ce qui constitue un frein à la réalisation. Des améliorations structurelles moins chères sont mises en œuvre, comme par exemple des regroupements volontaires, mais le problème de l'absence d'une desserte appropriée demeure.

Selon une estimation établie par le Service des forêts et de la faune, par rapport aux 18 200 ha de surface de forêts privées, des améliorations structurelles sont indispensables sur une surface d'environ 2500 ha ou 15 %, mais qui correspond à 6 % de la surface totale des forêts fribourgeoises, afin de réaliser une gestion rationnelle de ces forêts privées actuellement extrêmement morcelées et non desservies. Ces améliorations structurelles englobent notamment des regroupements, des remaniements et la construction d'une desserte minimale.

## **2) Politique d'encouragement de remaniements parcellaires de forêts privées avec des crédits publics**

Il est important de rappeler l'objectif du soutien des remaniements parcellaires dans la forêt à propriété morcelée par des crédits publics. Cet objectif est une meilleure réalisation des différentes fonctions d'intérêt public de la forêt; par exemple l'amélioration de la mise en valeur de la ressource bois, l'amélioration de la capacité de protection d'un peuplement forestier contre des chutes de pierres ou un glissement superficiel, ou encore l'amélioration de la qualité d'accueil pour la population d'une forêt située à proximité de localités. L'état de grand morcellement de la forêt privée, ainsi que l'insuffisance, voire l'absence de dessertes constitue un très grand handicap en particulier pour la production de bois.

La mise en valeur de la ressource bois des forêts fribourgeoises constitue un objectif prioritaire de la politique forestière cantonale. Une conférence de presse sur la thématique "Exploiter le bois pour entretenir la forêt fribourgeoise" a été organisée le 26 novembre 2007 dans la forêt privée "Chleholz" à Alterswil. En septembre 2008, le Service des forêts et de la faune a présenté "l'Etude de détermination du potentiel durable d'exploitation de bois dans le canton de Fribourg". Cette étude montre qu'un objectif d'exploitation de 325 000 m<sup>3</sup> de bois par an est réaliste et parfaitement compatible avec une sylviculture proche de la nature (gestion durable), l'accroissement de la biomasse se situant en dessus de 500 000 m<sup>3</sup> par an. Cette étude montre également que ce sont principalement les forêts privées et les forêts à condition d'exploitation difficile (Préalpes) où le potentiel de production n'est actuellement pas mis en valeur.

En ce qui concerne la politique d'encouragement à la gestion de la forêt privée, le Service des forêts et de la faune met en œuvre plusieurs instruments :

- Les conseils et informations des propriétaires forestiers privés par les forestiers de triages (tâche étatique).

Dans le cadre de ce conseil en matière de sylviculture et d'exploitation, le forestier de triage propose aux propriétaires forestiers privés de coordonner l'intervention dans leurs forêts. Cet effet de regroupement constitue un grand avantage pour permettre une intervention mécanisée (réduction des coûts) ainsi que pour mettre sur le marché une quantité de bois plus importante, ce qui répond davantage aux conditions actuelles et futures du marché des bois. Ce travail de conseil et de regroupement constitue une mission prioritaire pour chaque forestier de triage dans la forêt privée.

- Le soutien des organisations existantes des propriétaires forestiers privés.

Plusieurs organisations des propriétaires forestiers privés (par exemple Waldbauverein Sense, Waldbesitzervereinigung Seebezirk) s'engagent pour que leurs membres se coordonnent pour former des "unités d'exploitation". Les ingénieurs des arrondissements forestiers et les forestiers de triages soutiennent ces efforts par leurs conseils.

- Les remaniements parcellaires et autres améliorations structurelles (en tant que projet subventionné).

Il faut rappeler que la Confédération ne subventionne plus les remaniements parcellaires forestiers. En revanche, le canton de Fribourg a décidé de maintenir la possibilité de subventionner des remaniements parcellaires forestiers, des groupements volontaires de parcelles forestières, des groupements d'exploitation (art. 64 let. e LFCN). Le plan financier 2008–2011 prévoit des crédits cantonaux pour des projets dans des forêts publiques et privées. Le montant annuel planifié se situe entre 145 000 et 195 000 francs. Plusieurs projets ont été réalisés récemment ou sont en cours de réalisation (regroupements volontaires, remaniements simplifiés), mais les mesures cantonales désormais seules aides d'encouragement prévues (13,5–45 % des dépenses subventionnables) ne permettent que rarement de convaincre les propriétaires de réaliser les améliorations structurelles nécessaires, notamment les constructions de chemins forestiers.

### **3) Stratégie pour motiver les propriétaires de forêts privées à adhérer aux corporations de triage forestier**

La loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles n'oblige pas les propriétaires de forêts privées à adhérer à une corporation de triage forestier, mais favorise la collaboration avec celle-ci. Les statuts des corporations prévoient que des propriétaires privés peuvent confier la gestion de leur forêt à la corporation en signant une convention (par exemple un bail à ferme). Comme cela implique un paiement annuel du propriétaire à la corporation, pour couvrir l'excédent de charges, cette solution n'a pas été mise en pratique. En revanche, les corporations proposent leurs services et réalisent des travaux forestiers ponctuels (soins aux jeunes peuplements, coupes de bois, etc.) dans les forêts privées ou conseillent les propriétaires privés pour réaliser les travaux par des entrepreneurs forestiers. La Waldbesitzervereinigung Seebezirk a fait une demande d'adhésion à deux corporations du district du Lac qui y ont répondu favorablement.

### **4) Conséquences du réchauffement climatique sur les essences d'arbres, évaluation d'alternatives plus résistantes aux tempêtes et à la sécheresse**

Les conséquences du réchauffement climatique sur les forêts font partie des préoccupations des différentes instances gérant la forêt, au niveau cantonal, national et international. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Institut de recherches WSL ont créé en 2008 le programme de recherche "Forêt et changements climatiques".

Les résultats escomptés de ce programme de recherche comprennent :

- des documents et outils destinés aux praticiens;
- une approche itérative et participative (implication des forestiers, cantons, propriétaires de forêt, industrie du bois, ONG);
- une mise en commun des capacités nationales en matière de recherche, la création d'un réseau international;
- une communication coordonnée, une information objective destinée aux forestiers, aux politiques et à la population.

Le niveau de connaissances est actuellement d'ordre général et il n'est pas encore possible de tirer des conclusions précises et des recommandations pratiques. Le canton est à l'écoute des résultats des recherches en cours et n'a pas lancé de propre programme de recherche au niveau régional ou local.

D'ores et déjà, lors de la régénération des forêts, le service conseille fortement au propriétaire de choisir un mélange d'essences d'arbres conformes aux conditions de la station forestière (sol, altitude, exposition, etc.), de manière à obtenir une forêt structurée et ainsi à minimiser les risques. Depuis Lothar et les attaques de bostryches qui suivirent dans les peuplements résineux, la proportion des arbres feuillus en région de plaine (en dessous de 900 mètres d'altitude) est en très forte augmentation, au détriment des arbres résineux. Cette évolution va dans le sens d'une meilleure adéquation des peuplements aux stations naturelles et donc d'une meilleure résistance des peuplements aux nouvelles conditions climatiques.

## **5) Mesures en faveur de l'industrie du bois et promotion des résineux**

Selon l'étude sur le potentiel de bois exploitable dans les forêts du canton de Fribourg durant les prochaines années (mentionnée sous point 2), qui prend en considération les peuplements forestiers actuellement existants, il ressort que le volume de bois résineux devrait se maintenir au niveau actuel et que le volume de bois feuillus augmentera. Dans une optique à long terme, avec un changement progressif de composition des forêts évoluant naturellement vers davantage d'arbres feuillus, tendance accentuée par le réchauffement climatique, le canton a intérêt à ce qu'une industrie axée sur les bois feuillus se développe également. Actuellement, la vente et la mise en valeur des bois feuillus, en particulier du hêtre, est très difficile dans le canton de Fribourg, voire en Suisse. A ce titre, le canton suit avec attention le projet d'implantation d'une scierie de bois feuillus qui est à l'étude au niveau de la Suisse romande (projet AvantiBois).

En matière de sylviculture, la Confédération et le canton ne soutiennent pas spécifiquement la plantation, les soins et la récolte d'arbres résineux (monoculture destinée à approvisionner l'industrie du bois). L'engagement de crédits publics pour favoriser des plantations d'arbres résineux, principalement des épicéas (*picea abies* L.), ne tiendrait pas compte de l'évolution climatique en cours qui favorise les essences feuillues. Il est à relever que cette évolution risque de créer un conflit d'objectifs entre la politique forestière (nationale et cantonale) favorisant une évolution naturelle des forêts (augmentation d'arbres feuillus) et la stratégie des grandes scieries cantonales et nationales qui sont spécialisées sur les arbres résineux, spécialement sur l'épicéa, et qui ne travaillent pas le bois feuillu.

Actuellement le soutien financier est octroyé pour des forêts respectant les exigences d'une sylviculture proche de la nature (en résumé : privilégier le rajeunissement naturel des peuplements, préserver la fertilité du sol, assurer une composition des essences conforme à la station, conserver le milieu naturel pour la faune et la flore indigènes). La priorité est donnée aux forêts assurant une fonction d'intérêt public, c'est-à-dire la protection contre les dangers naturels, la diversité biologique, l'accueil et le délassement du public, la protection des ressources de l'environnement (sol, eau).